Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260327-DELIB2026_032-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER) et Mickaël SEGUIN*

Secrétaire de séance : Philippe PLARD

DELIBERATION 032/2026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL PLEVEN-LANDEBIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le nombre de représentants à désigner par la commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Pléven-Landébia,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE les représentants communaux suivants au RPI Pléven-Landébia :**
  - **Aurélie RABAROT**
  - **Isabelle JOUFFE**
  - **Laëtitia LE BELLEGUY**
- Et AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE